



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit le 25 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Stéphane JOUAN, et Mesdames Pascale LE YAN, Josiane LE GUENNIU, Hélène ALLAINGUILLAUME, Françoise KERYER.

Absents :

Messieurs Pascal BOULEVARD et Guillaume THORAVAL.
Madame Gaëlle MENOÛ.

Date de convocation : 19 janvier 2018.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu du Conseil d'école du mardi 16 janvier 2018 :
 - Subvention de l'Amicale Laïque
 - Organisation concernant les TAPS pour la rentrée scolaire 2018/2019
2. Indemnisation pour le trésorier principal
3. Travaux concernant l'isolation de l'école
4. Travaux de rénovation de la salle polyvalente, réfection de la voirie et de la signalétique via le « contrat de territoire »
5. Elagage sur la commune
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M. Guy MOISAN propose sa candidature.

A l'unanimité, M. Guy MOISAN est nommé par le conseil secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal du 15 décembre 2017 ; à l'unanimité, le procès est validé.

1-25-01-2018 – Compte-rendu du conseil d'école du 16 janvier 2018

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu du conseil d'école du 16 janvier 2018.

La majorité du conseil d'école a voté pour l'organisation du temps scolaire à 4 jours dès la rentrée 2018/2019. Les enseignements s'organiseront sur quatre journées le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les horaires concernant l'école de Saint-Péver seront les suivantes : 9h-12h et 13h30-16h30, à l'école de Saint-Adrien : 8h50-12h et 13h30-16h20.

L'assemblée passe au vote : 3 abstentions et 5 voix pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

DECIDE la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée 2018/2019.

VALIDE la nouvelle organisation du temps de travail pour les enfants proposée par le conseil d'école à compter de la rentrée 2018/2019.

VALIDE le compte-rendu du conseil d'école du 16 janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se référant aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à la nouvelle organisation du RPI Saint-Péver/Saint-Adrien à compter de la rentrée 2018/2019.

2-25-01-2018 – subvention Amicale Laïque

Monsieur Guy MOISAN, 1^{er} adjoint au maire expose à l'assemblée qu'une subvention de 1500 euros avait été allouée à l'Amicale Laïque pour le budget 2017.

La mairie a payé par erreur une facture d'un montant de 810 euros concernant un forfait piscine ainsi que le transport piscine d'un montant de 575 euros que l'Amicale Laïque aurait dû régler. Soit un total de 1385 euros.

Monsieur Guy MOISAN propose à l'assemblée délibérante la solution suivante à compter de 2018 :

La mairie prendra à sa charge le transport piscine ainsi que le forfait piscine.

Afin de régulariser la situation pour l'année 2017, l'Amicale Laïque remboursera la somme de 900 euros à la mairie de Saint-Péver.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 600 euros à l'Amicale Laïque pour l'année 2018.

RAPPEL que cette subvention est versée afin de financer en partie les projets scolaires ainsi que quelques fournitures scolaires qui ne pourront faire l'objet de mandatement.

INFORME que la mairie émettra un avis des sommes à payer à L'Amicale Laïque d'un montant de 900 euros.

3-25-01-2018 – indemnité de conseil au comptable public

Suite à la demande par mail en date du 19 décembre 2017 de Monsieur André GUYOT, nouveau comptable assignataire de la trésorerie de Guingamp à compter du 01/01/2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil alloué au comptable public à compter du 01/01/2017.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur André GUYOT, receveur municipal, à compter du 1er janvier 2017,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 € euros.

4-25-01-2018 – Travaux concernant l'isolation de l'école primaire de Saint-Péver

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une proposition de devis de l'entreprise Sébastien CLOAREC concernant les travaux d'isolation de l'école. Le montant du devis Hors Taxe est de 3749.18 €.

Monsieur Guy MOISAN avait une piste concernant une prime énergie (CEE) de l'entreprise « Certinergy ». Cette prime (information sur le site internet <https://prime.certinergy-group.com>) ne peut être distribuée que pour les secteurs d'applications suivants : tertiaire, industriel, résidentiel et réseaux. La secrétaire de mairie essaye de les joindre par téléphone depuis début novembre 2017 mais n'a pas réussi à prendre contact avec le responsable.

Le Conseil Municipal souhaite attendre afin de savoir si une attribution de subvention est possible pour financer une partie du projet. Les travaux sont à prévoir avant la prochaine rentrée scolaire.

5-25-01-2018 – Travaux de rénovation de la salle polyvalente, réfection de la voirie et de la signalétique via le « contrat de territoire 2016-2020 »

Concernant le contrat de revoyure, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il reste à la commune un reliquat de 1185 euros et qu'il reste une compensation DDSCS à ajouter au montant de subvention restant à recevoir d'un montant de 17622 euros soit au total 18807 euros à percevoir sur 2018, 2019 et 2020.

Monsieur le Maire souhaite utiliser cette subvention pour rénover la salle polyvalente et pour la réfection de la voirie et de la signalétique sur la commune.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se référer aux documents de travail afin de regarder le plan de financement proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE ces deux propositions.

AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

INFORME que l'enveloppe sera votée lors du budget 2018.

Que les documents de travail seront joints à la présente délibération.

6-25-01-2018 – Elagage sur la commune

M. Pascal MARTIN informe l'assemblée que l'élagage sur la commune sera effectué par l'entreprise LE FORESTIER au même tarif que l'année 2017 soit : 67 euros de l'heure pour le lamier et 80 euros de l'heure pour le télescopique. L'entreprise passera en février 2018 sur la commune.

Questions diverses :

Contrat de maintenance « cloche de l'église » :

Le contrat de maintenance des cloches avec l'entreprise BODET, à été résilier à la demande de Guy MOISAN. La société AEI située sur BOQUEHO interviendra en février 2018 pour effectuer le changement de moteur de la cloche de l'église. Un devis concernant un contrat de maintenance annuelle nous sera transmis la semaine prochaine.

Livraison des chaises commandées pour la salle polyvalente :

La société MEFRAN nous a livré aujourd'hui.

Stationnement du car devant l'école :

Le marquage au sol à été fait par le SIVAP. Le panneau « interdit de stationner » est arrivé en mairie.

Travaux à l'école :

Un agent aimerait proposer des travaux d'aménagement à l'école pour que les enfants bénéficient de plus d'espace pour l'aide aux devoirs, pour la garderie et pour une meilleure surveillance lorsque les enfants vont aux toilettes. « Il y a en moyenne entre 20 et 23 enfants à la garderie du matin et du soir, les enfants manquent d'espace pour jouer ». Deux murs seraient à démolir. Les élus souhaitent aller sur place afin d'évaluer la situation et prendront une décision ultérieurement.

Horaires d'ouverture de la garderie du matin :

Une maman ayant quatre enfants propose au conseil municipal d'ouvrir la garderie à 7h00 à la place de 7h30. Les élus proposent de demander l'avis aux parents en mettant un questionnaire dans les carnets de liaison des enfants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Fin de séance : 22h30

Vu pour être affiché à la Mairie le 29 janvier 2018.

A SAINT PEVER, le 25 janvier 2018.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVAL
		Absent
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENUO	Stéphane JOUAN
	Absente	
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
Absent		